

# Mairie de BANEUIL

Dordogne

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 Janvier 2024

Le Conseil Municipal de Baneuil, s'est réuni à la Mairie, le jeudi 18 janvier 2024 à 17 h 30, en séance ordinaire, selon convocation en date du 12 janvier 2024, sous la présidence du Maire, Thierry DEGUILHEM.

### **PRESENTS :**

MMES, GRELLETY Claudette, PLÉ Béatrice, DOAT Jessica, GAGNOU Danièle

MM DEGUILHEM Thierry, NEVEU Philippe, AZZOPARDI Norbert, COMBAREL Jean-Louis

Absent excusé : RIGAUD Jean donne pouvoir à M. NEVEU

La majorité des membres en exercice est présente le Conseil peut donc délibérer en exécution de l'article L2121-17 du CGCT ;

**Secrétaire de séance** : Mme DOAT Jessica

## ORDRE DU JOUR

### **DÉLIBÉRATIONS**

Demande de subvention (DETR et Conseil Départemental) pour l'aménagement d'une ancienne remise en un logement locatif conventionné;  
Demande de subvention (DETR et Conseil Départemental) pour une ancienne maison d'habitation en logement locatif conventionné ;  
Modification du temps de travail ;  
Augmentation du temps de travail ATSEM et d'agent technique ;  
Fixation de taux d'avancement de grade  
Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement  
Adhésion et transfert de compétences au smde24 de Alles sur Dordogne

### **QUESTIONS DIVERSES**

Point sur les futurs travaux

Approbation du compte rendu du 18 décembre 2023 par le Conseil Municipal.

## **Demande de subvention au Conseil Départemental et DETR pour une ancienne remise en un logement locatif conventionné et une ancienne maison d'habitation en logement locatif conventionné**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que Monsieur NEVEU Philippe à fait faire un devis auprès de l'architecte AUPY pour une réhabilitation d'une ancienne remise en un logement locatif et pour une réhabilitation d'une ancienne maison en un logement locatif.

Coût total de l'ensemble des travaux : 341 600,00€

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il envisage de déposer quatre dossiers de demande d'aide (2 dossiers au Conseil Départemental et 2 dossiers pour la DETR) pour :

- une ancienne remise en un logement locatif conventionné projet qui est inscrit dans le programme de revitalisation du bourg de Baneuil et de pérennisation du groupe scolaire pour un coût de 136 000.00 € HT.
- la réhabilitation d'une ancienne maison en un logement locatif conventionné type T4 aux normes PMR projet qui est inscrit dans le programme de revitalisation du bourg de Baneuil et de pérennisation du groupe scolaire pour un coût de 205 600.00 € HT.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité et propose de faire travailler les artisans du secteur afin d'avoir de meilleures disponibilités et conditions de travail ainsi que pour des interventions en cas de soucis.

## **Modification du temps de travail pour deux agents (ATSEM & agent technique)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que deux agents ont des heures complémentaires importantes et souhaite modifier leurs temps de travail annualisé.

Le maire propose que l'ATSEM actuellement à 26 h passe à 28 h hebdomadaires et que l'agent technique actuellement à 24h passe à 28 h hebdomadaires afin de régulariser le nombre d'heures dans l'année.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et demande de mettre en place pour l'ensemble du personnel un outil qui permettra de voir les tâches, les heures complémentaires et supplémentaires de chaque agent.( une feuille d'amargement )

## **Promotion de grade et fixation des ratios**

M. le Maire explique au Conseil municipal que le Centre de gestion à envoyer un tableau d'avancement de grade et que l'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe est promouvable pour être adjoint administratif 1<sup>ere</sup> classe et que le ratio est obligatoire .

Monsieur le Maire propose de promouvoir l'agent à ce nouveau grade à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 en ayant 100% de ratios.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, cette promotion et les ratios.

## Autorisation à Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Chapitre		MONTANT BP 2022 en €	AUTORISATION 2023
21	Immobilisations corporelles	291 136.14 €	72 784.03 €

La limite de **72 784.03 €** correspond à la limite supérieure que la Commune pourra engager, liquider et mandater les factures suivantes, dans l'attente du vote du budget primitif 2024 :

N° imputation	N° inventaire	Objet	Montant TTC
		Éclairage public	12 612.55 €
		Éclairage public	5 259.25 €
		Travaux voirie	41 961.60€
		Décoration Noël Citylum	776.24 €
		Cuve stockage fuel	2 777.23 €
		Achat projecteur -radiateur	3 359.69€
		<b>TOTAL</b>	<b>58 018.21 €</b>

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2023 ;

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses le conseil autorise les dépenses précitées.

## Adhésion et transfert de compétence au smde24 de Alles sur Dordogne

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

Par délibération en date du 21 octobre 2023, la commune d'Alles-sur-Dordogne sollicite son adhésion au SMDE 24, ainsi que le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) et le transfert de la compétence optionnelle Eau potable (bloc 6.32) pour une exploitation par RDE 24.

Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 08/12/2023 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion et de transfert de compétences.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, l'adhésion et le transfert de compétences de Alles-sur-Dordogne au SMDE 24.

Le Conseil Municipal, décide d'accepter l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) et le transfert de la compétence optionnelle Eau potable (bloc 6.32) pour une exploitation par RDE 24 de la Commune de Alles-sur-Dordogne

## QUESTIONS DIVERSES

### a) Subventions

Monsieur le Maire souhaite attribuer des subventions aux associations en 2023. Il a remarqué que le versement n'avait pas été effectué en 2023. Il va falloir les budgétiser pour 2024. Une délibération sera prise au prochain Conseil municipal.

### b) Budget

Monsieur le Maire explique que le budget sera prioritairement orienté pour l'aménagement du bourg, ainsi que l'installation d'une bâche à incendie.

Une réunion de commission budget se réunira dans les prochains jours pour en parler

Mme Plé intervient en demandant de budgétiser l'achat de chaises pour la salle des fêtes car plusieurs sont cassées.

Monsieur Le Maire informe de l'achat de tables rondes et chaises pour la salle des fêtes. Ces tables seront une plus value pour la location de la salle, notamment pour les mariages.

### c) Vœux du Maire

Monsieur le Maire explique que le discours portera principalement sur les travaux dont l'aménagement du bourg et du hangar en local associatif.

Il expliquera aussi les projets sur Fontenilles (assainissement et installation de deux terrains de tennis portés par la commune et la SEM 24). Concernant les terrains de tennis, ce sera une opération blanche pour la commune car la SEM 24 finance à 100% le bâtiment et a FFT finance le bardage. Le Club de tennis financera les sols des 2 terrains.

Monsieur Mancel sera le traiteur pour le buffet lors de la cérémonie

### d) Achat d'un vidéo projecteur

Monsieur le Maire a demandé deux devis à Pro&Cie (999 €) et Digidom (991 € ou 624 €) pour l'achat d'un vidéo projecteur pour notamment les réunions ou les manifestations dans la salle des fêtes.

Mme DOAT propose que cet achat soit mis à la disposition en échange d'un chèque de caution pour les association et les particuliers. A voir pour une location.

### e) Illumination de Noël et Noël 2024

Le Maire explique que suite au problème déclaireage du nénuphar, une anticipation du démontage des décoraions a été réalisé début janvier 2024.

Le Maire souhaite demander une indemnisation.à la société.

Mesdames GRELETTY ET GAGNOU font part de retours de certains anciens présents au Noël 2024, notamment sur la qualité et la quantité du goûter.

Mme DOAT fait part de remarques de parents sur le jour choisi. Le vendredi soir serait plus simple niveau organisation.

### f) Noël 2025

Mme PLE propose de ne pas renouveler le goûter des anciens et des enfants car peu de monde se sont déplacés.

Il est proposé de distribuer à domicile le colis des anciens.

Concernant les enfants, un goûter pourrait être organisé le dernier jour d'école dans les jardins de Baneuil. La distribution des cadeaux se ferait à ce moment là.

Fin de la séance 20h00

Le secrétaire,

Mme DOAT Jessica

## Emargement Conseil Municipal du 18 janvier 2024

M.DEGUILHEM Thierry, Maire	
M.AZZOPARDI Norbert, 1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mme PLE Béatrice, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	
M.RIGAUD Jean, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mme DOAT Jessica	
Mme GRELLETY Claudette	
Mme GAGNOU Danielle	
M. COMBAREL Jean Louis	
M.NEVEU Philippe	